**Contrôle primaire**

*Personne morale*

**Pour les candidats non habilités** (y compris les cotraitants et les sous-traitants éventuels déclarés dès la remise des offres ou en cours de marché le cas échéant) : fournir par dirigeant ayant le pouvoir d’engager la société, les documents suivants afin de procéder à un contrôle primaire de la personne morale :

* 1 KBIS original datant de moins de 3 mois ;
* Les fiches individuelles de contrôle primaire (SOPHIA) originales pour chacun des dirigeant inscrits au KBIS (gérants, gérants adjoints, PDG, président, directeur, …) ;
* La photocopie d’une pièce d’identité pour chacun des dirigeants ;
* Les 3 derniers bilans financiers (même partiels) de la société.

**Pour les candidats habilités** (y compris les cotraitants et les sous-traitants éventuels déclarés dès la remise des offres ou en cours de marché le cas échéant), une attestation d’habilitation accompagnée d’une attestation de non changement de la personne morale.

Les éléments constitutifs des dossiers de contrôle primaire de la personne morale sont à transmettre par voie électronique à l’adresse suivante : [did-noumea.off-secu.fct@intradef.gouv.fr](mailto:did-noumea.off-secu.fct@intradef.gouv.fr).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre le bureau de protection du secret au 29 28 96 ou 29 29 95.

*Informations complémentaires :*

• Rubrique 2 « Renseignements d’identité » : ville de naissance / code postal / « France » pour le pays de naissance.

• Nationalité : inscrire « française » même en cas de naissance en Nouvelle-Calédonie.

• Domicile actuel : inscrire « France » / code postal de la commune locale / commune / adresse

• Toutes les mentions précédées d’un astérisque doivent être obligatoirement renseignées

• Joindre une photocopie de la pièce d’identité ou du passeport

• Préciser dans le mail sur quel(s) site(s) l’entreprise doit intervenir.